



Entzheim, le 12 juin 2025

 **Courriel AR via Notifoot**

Objet : Assemblée Générale Ordinaire

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous vous informons, par la présente, que l'Assemblée Générale Ordinaire du District d'Alsace de Football aura lieu

le samedi 28 juin 2025 à 09H00
A la Salle des Fêtes – 16, Rue de l'Eglise – 67560 ROSHEIM

et comptons sur votre présence, ou celle d'un représentant de votre club.

Nous vous précisons que le Président du club (ou son représentant ayant pouvoir) doit :

- Se munir **obligatoirement** de sa pièce d'identité et/ou de sa licence de dirigeant, de joueur ou d'arbitre de club en se référant au justificatif des licences consultable sur le site du District
- **Respecter l'horaire d'inscription (08h00 à 09h00) et se présenter à son bureau de vote respectif**
- Remettre à son bureau de vote le pouvoir dûment rempli, signé du Président, daté, avec le cachet du club et son numéro de licence, **sans rature, ni surcharge, sous peine de nullité**
- Le Président (ou son représentant), **qui possède le pouvoir d'un autre club**, doit en premier se présenter au bureau de vote de son propre club et y présenter :
 - **le pouvoir de son club dûment rempli, signé du Président, daté, avec le cachet du club**
 - **le pouvoir du club qu'il représente, dûment rempli, daté, cachet du club et signé du Président qui donne pouvoir, pouvoir qui sera annoté pour prouver qu'il est habilité**

Il est rappelé, d'autre part :

- Qu'un club ne peut présenter aux A.G. **qu'un seul délégué** ayant droit de vote
- Que le Président (ou son représentant ayant pouvoir) peut représenter **au maximum 3 clubs, y compris le sien**
- Que les clubs non présents ou non représentés aux A.G. se verront infliger les amendes prévues par l'Art. 95 des Règlements de District.

Au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Christophe CARBIENER,
Directeur